COMMUNE D'ORCHAMPS

L'Orchampois

Bulletin d'informations municipales N°3

Août 2015

Sommaire :

- Vie communale
- Compte-rendu Conseil Municipal du 20/11/2014
- Compte-rendu Conseil Municipal du 18/12/2014
- Compte-rendu Conseil Municipal du 12/03/2015
- Compte-rendu Conseil Municipal du 13/04/2015
- Informations pratiques (rentrée scolaire)
- Fête d'Orchamps
- Votre agenda

Horaires d'ouverture Mairie d'Orchamps :

Lundi : 14h00 - 16h00
Mardi : 14h00 - 16h00
Mercredi : 10h00 -12h00
et 16h00 - 18h30
Jeudi : 14h00 – 16h30
Vendredi : 14h00 -16h30
Samedi : 10h00 - 12h00

Le secrétariat est fermé le dernier samedi du mois.

Rencontre avec les élus sur rendez – vous.

Demande de passeport biométrique : sur rendez-vous le mercredi

Mairie d'Orchamps :
Tél. : 03.84.71.30.35.
Fax : 03.84.79.41.33.
mairie.orchamps@wanadoo.fr

Réhabilitation de Voiries

Après études et consultations, le Conseil Municipal a engagé la réhabilitation de 2 voiries communales, à savoir la Rue du Revers des Vaux et une partie du Chemin du Bois des Tanneries,. Ces travaux se sont déroulés au début de l'été.

La réfection d'une partie de la voirie du Chemin du Bois des Tanneries s'est accompagnée du curage des fossés et de l'optimisation des intersections.

La réhabilitation de la Rue du Revers des Vaux s'est structurée autour de deux éléments :

⇒ la réfection de la voirie proprement dite
⇒ La mise en place de systèmes de drainage des eaux pluviales.

Parallèlement, le programme de réhabilitation des voiries communales se poursuit ...

Dératisation

Suite à différentes demandes de la part d'habitants, le Conseil Municipal a décidé de lancer une campagne de dératisation afin de garantir la salubrité publique sur le territoire communal. Ainsi la Commune a fait intervenir l'entreprise LOCONET de Dampierre durant le mois de juin, pour un montant de 816 € TTC. Cette intervention s'est traduite par la dératisation stricto sensu des rats surmulots, par le traitement des regards d'assainissement et de talus dans certaines zones pavillonnaires, notamment « Aux Maizières ».
La Commune envisage de poursuivre et d'étendre cette dératisation à d'autres zones, en fonction des résultats obtenus.
Cependant, pour éviter de favoriser le développement et la propagation des rongeurs, il est rappelé les consignes de compostage suivantes :

LES DÉCHETS DESTINÉS AU COMPOSTEUR :

⇒ Déchets verts
⇒ Épluchures, fruits et légumes
⇒ Marc de café et de thé

LES DÉCHETS DÉCONSEILLÉS ou INTERDITS :

⇒ Restes de repas
⇒ Huiles
⇒ Couches
⇒ Litières
⇒ Matières non biodégradables

Présents : M. Christian RICHARD, Maire, Mmes Marie DODANE, Géraldine FIGARD, Catherine GUELDRY, Lucette NAEGELLEN, Edwige VERNEREY ; MM. Philippe BADOZ, Michel BERNARD, Régis CHOPIN, Jérôme CORLET, Gilles DEBEIRE, Denis JEUNET, Nicolas JOLY.

Absentes excusées : Mme Jessica RAMEL, ayant donné procuration à M. Régis CHOPIN,
Mme Michèle BOUCARD, sans procuration de vote.

Secrétaire de séance : M. Jérôme CORLET.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la séance précédente extraite du registre des délibérations, qui, n'appelant aucune remarque particulière, est signée par les Conseillers.

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs suivants, qui seront applicables à compter du 1er janvier 2015 ou pour toute manifestation organisée à partir de cette date :

- **Surtaxe assainissement :**
  - ◊ Part fixe communale (pour 6 mois) : 16,80 €
  - ◊ Le m³ : 0,71 €
- **Affouage :**
  - ◊ Le stère : 5,50 €
- **Cimetière :**
  - ◊ Concession pour 30 ans :
    - * Simple : 150,00 €
    - * Double : 200,00 €
  - ◊ Concession pour 50 ans :
    - * Simple : 300,00 €
    - * Double : 400,00 €
- **Columbarium (pour 20 ans) :**
  - ◊ 1 case de 2 urnes : 530,00 €
  - ◊ 1 case de 3 urnes : 795,00 €
  - ◊ 1 case de 4 urnes : 1060,00 €

  Participation de 45€ pour réouverture de la case.
- **Droits de place (par journée) :**
  - ◊ Outillage : 100,00 €
  - ◊ Pizzas, fromages, étalage forain, restauration rapide : 10,00 €
  - ◊ Cirques : 50,00 €
  - ◊ Auto-tamponnantes : 35,00 €
  - ◊ Manèges enfants, tirs : 17,00 €
  - ◊ Chapiteaux (pour les manifestations à but lucratif) : 1€/m² (dans la limite de 120 m²) pour une durée de 48 h, puis 1€/m² par tranche de 24 h supplémentaire.
- **Camping :**
  - ◊ Passage / Tarif Nuitée :
    - * Forfait emplacement caravane + véhicule (dont accès douche, électricité) + 2 personnes : 12,00 €
    - * Forfait emplacement tente + véhicule (dont accès douche, électricité) + 2 personnes : 10,50 €
    - * Forfait emplacement camping-car (dont accès douche, électricité) + 2 personnes : 13,00 €
    - * Campeur supplémentaire : 3,00 €
    - * Campeur cycliste : 6,00 €
  - ◊ Forfait mensuel :
    - * pour 1 mois : 290,00 €
    - * pour 2 mois : 464,00 €
    - * pour 3 mois : 558,00 €
    - * pour 4 mois : 597,00 €

- **Salle des Fêtes :**
  - ◊ Tarifs de location (*CCJN = Communauté de Communes « Jura-Nord ») :

	Associations +Particuliers d'Orchamps	Associations +Particuliers du territoire CCJN*	Particuliers extérieurs au territoire CCJN*	Commerçants du territoire CCJN*	Commerçants +Associations extérieurs au territoire CCJN*
0.5 jour 1 jour	120 €	250 €	350 €	350 €	500 €
2 jours	200 €	420 €	600 €	600 euros	800 €
3 jours	300 €	630 €	900 €	900 euros	1 200 €

Les Associations d'Orchamps, qui organisent le réveillon de la St Sylvestre ouvert au public, bénéficient de la gratuité de la salle le 31 décembre et le lendemain 1er janvier.

En cas de location de 2 jours (samedi et dimanche), le tarif de la demi-journée supplémentaire du vendredi est de : 60 €.

La salle des fêtes (ou exceptionnellement la salle du conseil) peut être également louée au maximum pour une période de 3 heures et pour un tarif de 30 €, afin de permettre une réunion familiale à l'issue d'une cérémonie d'obsèques, sous réserve que celle-ci ne soit pas utilisée par une association d'Orchamps.

- ◊ Formalités de locations :

  Pour toute location, il est demandé :
  - * Un dépôt de garantie d'un montant de 1000€
  - * Une caution de nettoyage d'un montant de 300€
  - * Des arrhes d'un montant de 40% du montant total de la ou des location(s) (perdues en cas d'annulation) à verser à la date de la réservation pour l'entériner.
  - * Le solde du montant total de la ou des location(s) (arrhes déduites) à verser également à la date de la réservation pour l'entériner et qui sera encaissé 1 mois avant la date de la manifestation (perdu en cas d'annulation moins d'un mois avant la date de la manifestation).
- ◊ Tranches horaires de la location :

  La salle est louée par tranche de 24 heures : de 09 heures le matin à 09 heures le lendemain, lors de l'état des lieux et de la remise des clés.

  La salle peut être louée pour une demi-journée (à partir de 14 heures jusqu'au lendemain matin 9 heures), sous réserve que celle-ci ne soit pas utilisée par une association d'Orchamps.
- ◊ Forfait annuel :
  - * une utilisation hebdomadaire : 124,00 €
  - * deux utilisations hebdomadaires : 107,00 €
  - * trois utilisations hebdomadaires : 92,00 €
  - * quatre utilisations hebdomadaires : 77,00 €

BOIS

Sur proposition de l'O.N.F., l'Assemblée Municipale fixe unanimement, pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2015, les destinations suivantes :

- **Vente aux adjudications générales :**
  - ◊ Coupes feuillues : vente en bloc et sur pied ; parcelle n°9.
  - ◊ Ventes de futaies affouagères : parcelles n° 22 ; 25; 29 ; essences : feuillues.

    Sauf précisions contraires, seules les futaies de diamètre à 1.30 m supérieur ou égal à 35 cm seront destinées à la vente et les découpes appliquées seront les découpes dites « standard » (découpe 30 cm pour les chênes et hêtres, découpe 25 cm pour les autres feuillus)

    Pour toutes les essences, une seule branche est vendue.

    Délais d'abattage du cahier des clauses communes de Franche-Comté : abattage et découpe au 15 mars de l'année n+1.

- **Délivrance aux affouagistes :**
  Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après : Houppiers et petites futaies
  Mode d'exploitation de l'affouage retenu : sur pied : parcelles N°22 ; 25; 29.
  Délai d'exploitation de l'affouage: jusqu'au 15 octobre 2016.
  Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. GUILLOT Pascal, M. BERNARD Michel, M. VERNEREY Patrick.
- **Vente de gré à gré :**
  Le Conseil Municipal autorise l'ONF à commercialiser de gré à gré les produits suivants : houppiers feuillus provenant de la parcelle n°33.

Le Conseil Municipal décide également d'ajourner l'exploitation des parcelles n°18 et 23af en raison de surplus d'affouage, de maintenir le montant de la taxe d'affouage à 5,50€ par stère de bois de chauffage réalisé par les affouagistes pour la période 2014-2015, et de demander un premier appel de la taxe d'affouage correspondant à cinq stères lors de la distribution de l'affouage.

DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de compétences par le Conseil Municipal :

- **Travaux à la Station d'épuration (octobre 2014) :**
  Dans l'objectif d'effectuer le remplacement d'une pompe submersible à la station d'épuration, la proposition de la SOGEDO de Rochefort-sur-Nenon s'est avérée être la plus pertinente et a donc été retenue pour un montant de 1 756,00 € H.T.
- **Acquisition de matériel (octobre 2014) :**
  Dans l'objectif d'acquérir une remorque, et suite aux consultations engagées auprès de différentes entreprises, une remorque d'occasion est achetée à la Société COPRODIS située à 38260 Marcilloles pour un montant de 2 000,00 € H.T.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2014 N°98

Présents : M. Christian RICHARD, Maire, Mmes Michèle BOUCARD, Marie DODANE, Géraldine FIGARD, Lucette NAEGELLEN, Jessica RAMEL, Edwige VERNEREY ; MM. Philippe BADOZ, Michel BERNARD, Régis CHOPIN, Jérôme CORLET, Gilles DEBEIRE, Nicolas JOLY.
Absents excusés : Mme Catherine GUELDRY, ayant donné procuration à Mme Jessica RAMEL, M. Denis JEUNET, ayant donné procuration à M. Christian RICHARD.
Secrétaire de séance : M. Jérôme CORLET.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la séance précédente extraite du registre des délibérations, qui, n'appelant aucune remarque particulière, est signée par les Conseillers.

FINANCES COMMUNALES

Le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que, pour les besoins de financement de l'acquisition de bâtiments, entre autre celui de la rue de la Comédie, et de divers travaux prévus en 2014 et 2015, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 €.
Aussi, après avoir pris connaissance des offres de financement proposées par quatre banques, le Conseil Municipal retient unanimement l'offre de prêt de la Banque Postale pour assurer les besoins de financement de la Commune. Les principales caractéristiques de ce contrat de prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 150 000 €
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe classique de 1,82 %
- Durée du contrat de prêt : 14 ans
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

VENTE TÈNEMENT

Le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale la demande de M. et Mme Jacques SACLIER, sis 3 rue Pasteur, d'acquérir un tènement d'une surface de 110 m² provenant des parcelles cadastrées AD 77 et AD 78 classées en zone UA au Plan d'Occupation des Sols (POS) et appartenant à la Commune d'Orchamps, dans l'objectif d'agrandir leur propriété.

C'est pourquoi le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre à M. et Mme Jacques SACLIER ce tènement d'une surface de 110 m², au prix de vente à 50€ le mètre carré, soit une somme de 5 500€. Les frais de bornage et les frais notariaux seront à la charge de l'acquéreur.

LIAISON DOUCE ORCHAMPS / LA BARRE

La Communauté de Communes « Jura-Nord » (CCJN) a émis un appel à projet dans le cadre du futur schéma directeur des déplacements doux en vue de réaliser, au titre de sa compétence « élaboration, création et entretien de liaisons piétonnes et cyclables », des liaisons douces sur son territoire répondant aux besoins de la population en matière de mobilité et de sécurité et situées à proximité d'une voie principale de communication engendrant un trafic supérieur à 1 000 véhicules/jour.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal unanime souhaite la réalisation de la liaison douce Orchamps / La Barre.

COEUR DE VILLAGE

Dans le cadre l'aménagement du « Cœur de village », il est opportun d'ancrer ce projet dans le territoire, travailler dans la durée, être à l'écoute des acteurs et d'agir dans la transversalité, au moyen d'études et d'une assistance à maitrise d'ouvrage.

Ainsi le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, le bureau d'études « AU-DELÀ DU FLEUVE » pour réaliser la maîtrise d'œuvre et nourrir la réflexion quant aux cheminements, pour un coût de 11 250 € H.T.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « JURA-NORD »

Le Maire invite le Conseil Municipal à élire un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes « Jura-Nord » soumise depuis le 1er janvier 2014 au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

C'est ce qui explique pourquoi l'Assemblée Municipale unanime élit respectivement M. Christian RICHARD délégué titulaire et M. Régis CHOPIN délégué suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes « Jura-Nord ».

PLAN DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

Dans le cadre du plan de soutien au BTP (Bâtiments et Travaux Publics) initié par la Région Franche-Comté et relayé par les départements, le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'attribution d'une subvention au titre du plan de soutien à l'activité du BTP auprès du Conseil Général du Jura, pour lequel le taux d'aide attendu s'élève à 30%.

A la vue de l'assiette des travaux éligibles, il est proposé à l'Assemblée Municipale de réaliser la réfection de la rue du Revers des Vaux et d'une partie du chemin du Bois des Tanneries, la démolition et le ravalement d'une partie du bâtiment « Gresset » ainsi que le ravalement du clocher.

Le Conseil Municipal demande alors, à l'unanimité, une subvention au Conseil Général du Jura au titre du plan de soutien à l'activité du BTP afin de réaliser ces travaux, dont le montant total est estimé à 144 075 €.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

N°99

Présents : M. Christian RICHARD, Maire, Mmes Michèle BOUCARD, Marie DODANE, Géraldine FIGARD, Catherine GUELDRY, Lucette NAEGELLEN, Jessica RAMEL, Edwige VERNEREY ; MM. Philippe BADOZ, Michel BERNARD, Régis CHOPIN, Jérôme CORLET, Gilles DEBEIRE, Denis JEUNET, Nicolas JOLY.

Absent excusé : Néant.

Secrétaire de séance : M. Jérôme CORLET.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la séance précédente extraite du registre des délibérations, qui, n'appelant aucune remarque particulière, est signée par les Conseillers.

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2014

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion des budgets: Budget Général (M14) ; Assainissement (M49) ; CCAS ; dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Après en avoir délibéré dans les conditions légales, l'Assemblée Municipale décide unanimement d'approuver le compte administratif 2014 des différents budgets dressé par le Maire.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2014 a généré :

- **En fonctionnement :**
  - ◊ Résultat de l'exercice : + 135 104,44 € (excédent)
  - ◊ Résultat antérieur reporté : + 149 371,03 €
  - ◊ Résultat de clôture (à affecter) : + 284 475,47 €
- **En investissement :**
  - ◊ Résultat de l'exercice : + 82 061.84 € (excédent)
  - ◊ Résultat antérieur reporté : - 95 212,42 €
  - ◊ Résultat de clôture : - 13 150,58 €
  - ◊ Solde des restes à réaliser : - 96 393 €
  - ◊ Résultat définitif de clôture : - 109 543,58 €

Il convient de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement dans la section d'investissement.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- ◊ en investissement compte R1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 109 544 €.
- ◊ en fonctionnement compte R002 (résultat de fonctionnement reporté) : 174 931 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale que l'exercice 2014 a généré :

- **En fonctionnement :**
  - ◊ Résultat de l'exercice : + 7 604,05 € (excédent)
  - ◊ Résultat antérieur reporté : + 35 930,84 €
  - ◊ Résultat de clôture (à affecter) : + 43 534,89 €
- **En investissement :**
  - ◊ Résultat de l'exercice : + 3 433,98 € (excédent)
  - ◊ Résultat antérieur reporté : + 2 936,14 €
  - ◊ Résultat de clôture : + 6 370,12 €
  - ◊ Solde des restes à réaliser : 0,00 €
  - ◊ Résultat définitif de clôture : + 6 370,12 €

Il est possible de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement dans la section d'investissement.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- ◊ en investissement compte R1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0,00 €.
- ◊ en fonctionnement compte R002 (résultat de fonctionnement reporté) : 43 534,89 €.

CREDITS D'ANTICIPATION SUR LE BUDGET PRIMITIF 2015

Dans l'attente du vote des Budgets Primitifs 2015, il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement.
Ainsi, l'Assemblée Municipale autorise unanimement le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

- **Budget Général :** sur les chapitres 20, 21 et 23 → 419 276 €/ 4 = 104 819 €
- **Budget Assainissement :** sur les chapitres 20,21, 23 → 13 500 €/ 4 = 3 375 €.

Le Conseil Municipal précise que les crédits définis ci-dessus seront obligatoirement repris lors du vote des Budgets Primitifs de l'exercice 2015.

PATRIMOINE / BÂTIMENT COMMUNAL

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) initiée par l'Etat, et à la vue de l'assiette des travaux éligibles, il est proposé à l'Assemblée Municipale de réaliser le ravalement de la partie supérieure du clocher de l'église, ainsi que le changement de la zinguerie et du paratonnerre qui n'est plus conforme aux normes.

A la vue des propositions et des critères techniques de la consultation (marché à procédure adaptée) concernant ces travaux, le Conseil Municipal retient unanimement l'offre de l'entreprise LABANTI pour le ravalement pour un coût de 25 947,40 € HT, celle de l'entreprise VERNIER pour le changement de la zinguerie pour un coût de 4 035,27 € HT et celle de l'entreprise Jean-Marie FROTEY pour le changement du paratonnerre pour un coût de 7 385 € HT, qui se sont révélées économiquement les plus avantageuses.

Le montant total de ces travaux étant estimé à 37 367,67 € HT, l'Assemblée Municipale accepte l'opération et demande une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

VOIRIE

Dans le cadre du projet de réfection des rues du Revers des Vaux et d'une partie du chemin du Bois des Tanneries, le Maire expose au Conseil Municipal le résultat de la consultation (marché à procédure adaptée). Cinq entreprises ont déposé une offre.

A la vue de l'estimation et des critères techniques mentionnés dans le dossier de consultation des entreprises, l'Assemblée Municipale retient, à l'unanimité, l'offre de l'entreprise J.C BONNEFOY s'élevant à 50 710,00 € HT pour effectuer la réfection des rues du Revers des Vaux et d'une partie du chemin du Bois des Tanneries.

BOIS / PROGRAMME D'ACTIONS 2015

Dans le cadre de l'aménagement foncier de la forêt communale d'Orchamps, le Conseil Municipal approuve unanimement le devis estimatif s'élevant à 13 133,19 € HT proposé par l'Office National des Forêts (ONF) pour assurer différentes opérations (nettoiement manuel, dégagement de plans feuillus, ouvertures de cloisonnement) dans les parcelles n°1, 22, 24, 29 et 33.

ASSAINISSEMENT

La convention avec la société SOGEDO relative à la maintenance de la station d'épuration et à l'entretien du réseau d'assainissement étant arrivée à échéance fin 2014, il est proposé de proroger cette convention pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 12 2015.

Aussi le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, l'offre de la société SOGEDO pour assurer l'entretien de la station d'épuration et du réseau d'assainissement pour un montant annuel de 10 226,00 € HT.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire expose à l'Assemblée Municipale qu'il convient de remplacer l'absence d'un agent en arrêt maladie au sein des Services Techniques communaux en passant une convention avec la Commune de La Barre. Cette convention de mise à disposition d'un agent porterait sur un temps hebdomadaire de 18h jusqu'à fin novembre 2015 pour un coût estimé à 368,15 € par mois.

C'est pourquoi le Conseil Municipal unanime accepte cette convention de mise à disposition d'un agent technique.

DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de compétences par le Conseil Municipal :

- **Maîtrise d'œuvre Aménagement de voiries (mars 2015) :**
  En vue de l'aménagement de la rue du Revers des Vaux et d'une partie du chemin du Bois des Tanneries, il est nécessaire de retenir une entreprise pour réaliser la maîtrise d'œuvre. La proposition du bureau d'études VRD situé 54 avenue Jacques Duhamel à 39100 Dole, s'est avérée être la plus pertinente et a donc été retenue, pour un coût de 3040 € HT.

Présents : M. Christian RICHARD, Maire, Mmes Michèle BOUCARD, Marie DODANE, Géraldine FIGARD, Catherine GUELDRY, Lucette NAEGELLEN, Jessica RAMEL, Edwige VERNEREY ; MM. Philippe BADOZ, Michel BERNARD, Régis CHOPIN, Jérôme CORLET, Gilles DEBEIRE, Denis JEUNET, Nicolas JOLY.
Absent excusé : Néant.
Secrétaire de séance : M. Jérôme CORLET.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la séance précédente extraite du registre des délibérations, qui, n'appelant aucune remarque particulière, est signée par les Conseillers.

TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide unanimement de maintenir inchangés les taux des taxes locales pour l'année 2015, à savoir :

	2014	2015
Taxe d'Habitation	12.35 %	12.35 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	14.18 %	14.18 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	17.91 %	17.91 %

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les différents Budgets Primitifs 2015 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- **Budget principal :**

Fonctionnement recettes	810 355 €
Fonctionnement dépenses	810 355 €
Investissement recettes	746 132 €
Investissement dépenses	746 132 €

- **Budget Assainissement :**

Fonctionnement recettes	93 336 €
Fonctionnement dépenses	93 336 €
Investissement recettes	76 050 €
Investissement dépenses	76 050 €

- **Budget Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :**

Fonctionnement recettes	3 102 €
Fonctionnement dépenses	3 102 €
Investissement recettes	0
Investissement dépenses	0

Rentrée scolaire 2015 à JURA-NORD

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Après le déroulement d'une année avec les nouveaux rythmes scolaires, la Communauté de Communes « Jura-Nord » fait le bilan. Malheureusement, même si la volonté initiale des élus était de maintenir la gratuité des TAP, les résultats financiers ne laissent pas d'autres alternatives que de facturer ces temps à partir de la rentrée 2015, à hauteur de 2,50 € par heure.

Conscient que cette tarification sera une réelle contrainte, le mode d'inscription sera modifié et pourra se faire désormais à la séance. C'est-à-dire que vous pourrez inscrire votre enfant à une, deux ou trois séances par semaine, le nombre de semaines que vous voulez en fonction de vos besoins ou de vos souhaits.

Pour les sites où les TAP relèvent de la loi Hamon avec 3 heures consécutives, la séance restera sur les 3 heures. Par contre tout comme les autres sites, les inscriptions ne seront pas obligatoires sur l'ensemble d'une période (entre deux périodes de vacances).

Formules	Séances	Périodes
TAP en 3 fois 1 h	séance = 1 h **(2.50€ la séance)**	1er Septembre au 16 Octobre 2015 2 Novembre au 18 Décembre 2015 4 Janvier au 12 Février 2016 29 Février au 8 Avril 2016 25 Avril au 5 Juillet 2016
TAP en 2 fois 1 h 30	séance = 1 h 30 **(3.75€ la séance)**	
TAP en 1 fois 3 h	séance = 3 h **(7.50€ la séance)**	

L'accueil extrascolaire

A compter de la rentrée 2015, les présences des enfants seront facturées à l'heure avec des tranches horaires incompressibles de 9h à 12h et de14h à 17h (pour des raisons pédagogiques) et toujours en fonction des revenus, avec un taux d'effort dégressif au nombre d'enfant à charge.

Nombre d'enfants à charge	Tarif « plancher »	Tarif « plafond »	Taux d'effort
1 enfant	**0.25€**	**1.93€**	**0.04%**
2 enfants	**0.22€**	**1.64€**	**0.034%**
3 enfants et +	**0.18€**	**1.35€**	**0.028%**

L'accueil périscolaire

Revenus €	Tarif matin	Tarif midi + repas	Tarif soir	Tarif mercredi 13:30 17:00	Tarif mercredi + repas 11:30 17:00
4500	2,30 €	5,66 €	2,90 €	4,73 €	10,39 €
4000	2,25 €	5,56 €	2,80 €	4,55 €	10,11 €
3500	2,20 €	5,16 €	2,40 €	3,85 €	9,01 €
3000	2,00 €	4,96 €	2,20 €	3,50 €	8,46 €
2500	1,90 €	4,76 €	2,00 €	3,15 €	7,91 €
2000	1,55 €	4,51 €	1,75 €	2,71 €	7,22 €
1500	1,50 €	4,46 €	1,70 €	2,63 €	7,09 €
1000	1,30 €	4,26 €	1,50 €	2,28 €	6,54 €
500	1,20 €	4,16 €	1,40 €	2,10 €	6,26 €

Les programmes

Vous trouverez, sur le site internet de la Communauté de Communes « Jura-Nord », l'ensemble des programmes pour les vacances d'été et pour les TAP de la rentrée de septembre 2015. Chaque accueil de loisirs assurera des permanences pendant le mois de juin pour enregistrer les inscriptions en périscolaire ou en TAP pour la rentrée de septembre. Ces inscriptions sont primordiales pour nous, pour organiser la rentrée dans les meilleures conditions tant matérielles qu'humaines.

Si vous ne connaissez pas vos besoins pour septembre, contacter votre responsable de site pour l'en informer et pour échanger avec lui.

Nathalie PARIZOT - 03.84.70.51.56 .
Responsable ALSH Orchamps
Ecoles d'Etrepigney et Orchamps

Transports scolaires-Ecole du Chat Perché

Pour l'année scolaire 2015-2016, l'organisation du ramassage en bus des élèves est modifiée selon le souhait des parents. Le bus passera désormais à la fin des cours et non plus à la fin des TAP.

HORAIRES DES HEURES DE CLASSE				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00
13h30-16h30	13h30-15h30	---	13h30-15h30	13h30-15h30

Stationnement - Ecole du Chat Perché

Pour des raisons de sécurité, il est rappelé qu'aux abords de l'école :

⇒ La rue du Pont anel est en sens unique

⇒ Il est interdit de stationner :

- au niveau du stop de la Rue de la Comédie
- dans la montée de la Rue Pasteur
- sur les passages piétons
- sur la place réservée aux personnes à mobilité réduite.

Transports scolaires -Bus Collège FRAISANS

Itinéraires	A112-01
Fonctionnement	S
Services	1
Point d'arrêt	Immjv---
ORCHAMPS Bellevue	08:05
ORCHAMPS Station	08:07
ORCHAMPS Monument aux Morts	08:08
ORCHAMPS Tissages	08:10
DAMPIERRE Ecole	08:18
FRAISANS Collège	08:25

Itinéraires	R112-01	R112-01
Fonctionnement	S	S
Services	4	2
Point d'arrêt	Im-jv---	--m---
FRAISANS Collège	16:50	11:40
DAMPIERRE Ecole	16:57	11:47
ORCHAMPS Tissages	17:05	11:55
ORCHAMPS Monument aux Morts	17:07	11:57
ORCHAMPS Station	17:09	11:59
ORCHAMPS Bellevue	17:10	12:00

FETE D'ORCHAMPS

29 ET 30 AOUT 2015

« Western diner » : Suivi des feux d'artifices
Menu adulte à 11 €
Salade Tex Mex, Poulet sauce texane, Patatoes, Brownie - crème anglaise
Menu enfant à 5 €
(Réservation : Petit Casino, boucherie Baulier)

THE FAR WEST

2 jours de fête foraine

Samedi dès 19h00 : « Western Diner » / jeux de quilles / retraite aux flambeaux et Batucada / **FEUX D'ARTIFICES** / soirée dansante animée par DJ Raph' ...

Dimanche dès 15h00 : Balades à poneys / jeux & activités / animations par les pompiers / spectacle « les Cowboys » par la Cie « The Serious Road Trip » / démonstration de judo / Apéritif offert

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

VOTRE AGENDA

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
Samedi 29 août 2015 Dimanche 30 août 2015	Fête d'Orchamps	Les 2 jours	Place du Gevot ORCHAMPS
Mardi 08 septembre 2015	Assemblée Générale de l'Ecole de Musique Associative Jura-Nord	A partir de 20h00	Salle des Fêtes ORCHAMPS
Mercredi 09 septembre 2015	Cérémonie patriotique de la Libération d'Orchamps	18h45	Monument Vacheret - Orchamps
Vendredi 18 septembre 2015	Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Élèves	20h00	Salle de la Mairie ORCHAMPS
Vendredi 25 septembre 2015	Assemblée Générale du Foyer Rural d'Orchamps	20h30	Salle des Fêtes ORCHAMPS
Vendredi 16 octobre 2015	Assemblée Générale de l'association franco-allemande TANDEM	20h00	Salle de la Mairie ORCHAMPS

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal souhaitent à tous les habitants une bonne rentrée 2015.

ORCHAMPS EN FÊTE
29 & 30 AOUT 2015

WESTERN DINER

SAMEDI 29 AOUT
A PARTIR DE 19 H 00

Menu adulte : **11,00 €**

- Salade Tex Mex
- Poulet sauce texane,
- Patatoes
- Brownie crème anglaise

Menu enfant : **5,00 €**

- Jambon blanc,
- Patatoes
- Brownie crème anglaise

Points de vente :

- Boucherie BAULIER
- Petit Casino

Samedi 29 août
- Sur la fête

Attention : limité à 200 repas adultes et 40 repas enfants